



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Classes preparatoires

Question écrite n° 50655

Texte de la question

M. Georges Hage attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le grave problème des classes préparatoires technologiques aux grandes écoles. Pour les bacheliers de la filière Sciences et techniques industrielles (STI), en classes préparatoires TSI, le nombre de places offertes aux concours en 1997 a été réduit de 25 %. Les classes préparatoires appelées TB, réservées aux bacheliers de la filière STL-BGB (sciences et technique de laboratoire, option Biochimie génie biologique), risquent de disparaître cette année, le ministère de l'agriculture, organisateur des concours, ayant décidé, sans aucune analyse ni concertation préalable, et malgré l'opposition du ministère de l'éducation nationale, de leur suppression. Créées il y a 20 ans, les classes TB offrent une réelle chance de promotion sociale à des élèves souvent issus de milieux modestes et ayant suivi des études secondaires technologiques et leur permettent, par des concours spécifiques, l'entrée dans les grandes écoles d'ingénieurs agronomes, de travaux agricoles et dans les écoles vétérinaires. Ces classes ont rempli leur mission puisque l'insertion professionnelle des anciens élèves est excellente et qu'elles permettent la revalorisation de la voie technologique et la diversification des formations d'ingénieurs qui, sans elles, seraient réservées à une élite. À l'heure où le gouvernement met en avant l'importance des politiques de formation et de la formation technique, cette attaque contre les filières de l'enseignement technologique mettant en péril une voie qui favorise une culture technologique d'excellence est inacceptable. Les futurs bacheliers STL-BGB seront-ils les seuls à ne pas avoir de débouchés en classe préparatoire ? La suppression des CPGE-TB renforcerait la fracture sociale et les inégalités, porterait un coup dur à l'enseignement technologique et irait à l'encontre des dispositions du « nouveau contrat pour l'école ». Il lui demande, par conséquent, de prendre les mesures nécessaires afin que les concours spécifiques aux classes TB soient maintenus.

Données clés

Auteur : [M. Hage Georges](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50655

Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 1997, page 1847